

ARRETE DU MAIRE

N° 2018-301/ST

OBJET : Réglementation temporaire de la circulation
Avenue Léon Bélard – Remplacement du dispositif de fermeture d'une chambre
Orange effectué par ESCOTEL

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

VU l'arrêté municipal n° 137 du 1er Juillet 1967 portant règlement général et permanent des mesures de police dans la ville de Saint-Flour, et l'ensemble des arrêtés successifs qui l'ont modifié ;

CONSIDERANT que, par mesure de sécurité publique, en raison du remplacement du dispositif de fermeture d'une chambre Orange effectué par ESCOTEL, il convient de réglementer la circulation avenue Léon Bélard :

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules se fera comme suit avenue Léon Bélard, conformément au plan annexé :

**Le Lundi 12 Novembre 2018
de 8 heures 30 à 17 heures 00**

- Limitation de vitesse à 30 km/h
- Interdiction de doubler
- Gestion du trafic par demi-chaussée avec alternat manuel ou par feux tricolores

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue, gérée et enlevée par l'entreprise ESCOTEL, afin de matérialiser les présentes dispositions.

ARTICLE 3 : Tout contrevenant au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal et sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Saint-Flour, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Tout recours contentieux à l'encontre du présent arrêté doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Affiché le : 07-11-2018.


Fait à Saint-Flour, le 29 Octobre 2018

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée,


Sylvie CHADEL

Réglementation temporaire de la circulation

Avenue Léon Bélard – Remplacement du dispositif de fermeture d'une chambre Orange effectué par ESCOTEL

 Circulation par demi chaussée

